



DECISION N° 029 /D/FEICOM/DG DU

Pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 029 /DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/IHT

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°012/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 27 juin 2024 pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.

D E C I D E:

Article 1^{er} : La Société ETS GLOBAL SERVICES, B.P : YAOUNDE, TEL (237) 6 76 69 56 18, est déclarée adjudicataire de la Demande de Cotation N°012/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 27 JUIN 2024 pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM, pour un montant de dix-neuf millions sept-cent mille cent (19 700 100) francs CFA TTC et un délai d'exécution de soixante (60) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la lettre-commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 27 AOUT 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE